

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 13 février 2017

Communiqué de presse

Vendredi 10 février 2017, le comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) de la Martinique s'est réuni sous la présidence de M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet, et de M. Renaud GAUDEUL, Procureur de la République. Il a permis de mettre en lumière les principaux types de fraude et d'arrêter un plan d'action pour les contrôles coordonnés menés en 2017.

Le CODAF réunit l'ensemble des acteurs de la lutte contre la fraude sur le territoire de la Martinique : services de l'État (préfecture, police, gendarmerie, douanes, ARS, DIECCTE, DAAF, DEAL) et organismes de protection sociale. Son objectif est de répondre aux phénomènes de fraude, qu'ils concernent les prélèvements obligatoires, les prestations sociales, le travail illégal ou la fraude à l'identité, à travers des échanges systématiques d'informations et d'opérations concertées et coordonnées sur le terrain.

Au cours de cette séance plénière, un bilan de l'action des services en 2016 a été dressé et les orientations pour 2017 ont été fixées.

En 2016, 9,4 M€ de fraudes financières ont ainsi été relevés lors d'actions menées dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration, du BTP, de l'agriculture, de la sécurité privée, du transport, de la santé, du commerce.

Les axes des actions prioritaires pour 2017 seront les fraudes liées à la santé (transports médicalisés...), la vie nocturne (établissements de nuits, organisateurs de soirées privés...), le transport (international et inter-îles...), le rachat d'or.

Les deux derniers axes feront l'objet d'un CODAF inter-régional avec la Guadeloupe mi-2017.

Au-delà, l'ensemble des services restera mobilisé afin de mener des opérations de lutte contre la fraude coordonnées lors de CODAF restreints réunis mensuellement.

et sur Facebook : Prefet de la martinique